

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 93 (1942)
Heft: 7

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est décidé de prendre, à titre d'essai, un abonnement à l'« Argus de la presse », qui permettra de se tenir au courant des communications de nos quotidiens relatives à l'économie forestière. Il est prévu, en outre, de créer un « comité de presse » (Presse-Ausschuss) de la S. F. S.

5° Le comité a donné suite à la proposition de l'inspecteur forestier cantonal *Brodbeck*, à Bâle, concernant l'entrée de la S. F. S. dans la nouvelle organisation « Landes- und Regionalplanung ». A la suite d'un rapport de M. Gugelmann, adjoint forestier à Zurich, cette entrée fut décidée. Etant donné que la forêt recouvre un quart de l'étendue totale de notre pays, il serait inadmissible que les représentants de son économie forestière se désintéressassent des problèmes dont s'occupe l'organisation précitée.

Parmi les autres objets de discussion qui furent encore abordés, citons : choix d'une commission pour l'étude d'une nouvelle législation fédérale sur les forêts; publication d'un « supplément » contenant l'étude de M. E. Hess sur le mélèze; échange de nos périodiques; débit de la publication en langue romanche « Il God Grischun »; question de la rétribution des stagiaires forestiers.

Sarnen, le 2 juin 1942.

Le secrétaire : *Omlin*.

(Trad.)

COMMUNICATIONS

Le patient colonisateur

Il a fallu plusieurs siècles et l'effort de nombreuses générations pour amener notre sol à produire ce que nous y cultivons aujourd'hui. Les épaisses forêts qui recouvraient naguère une partie importante de notre territoire ont reculé au cours des âges, cédant à de patients efforts de défrichement. Nous en étions arrivés à un point d'équilibre où la forêt jouait son rôle protecteur du sol. Nous sommes aujourd'hui à un moment où, si l'on n'y prend garde, cet équilibre peut être rompu pour longtemps, détruisant une somme énorme de labeurs accumulés, encouragés par une politique agraire méditée et persévérante.

Le temps est venu de nous aviser du concours de l'arbre dans l'effort de l'homme, du rôle essentiel joué par l'écran forestier et du contraste qu'il y a entre le sol protégé par la forêt et celui qui cesse de l'être.

« Le bois vivant, arbre ou forêt, écrivait il y a quelques années un éminent naturaliste, est un accumulateur, un réservoir : accumulateur d'humidité, de matières organiques, de carbone, de calories, d'humus; il est un régulateur et un transformateur d'énergies brutes en fonctions disciplinées; un organisme de durée, un élément de résistance et de solidité, un facteur essentiel de l'équilibre dans la nature. »

La forêt n'est pas seulement l'unique barrage qu'on puisse pratiquement et efficacement opposer aux vents. Dans un pays montagneux comme le nôtre, particulièrement, elle empêche l'érosion du sol, atténuée

par la résistance des souches et des racines; elle retient les eaux, empêchant ces dévastations auxquelles on croit opposer de fragiles levées de terre, construites à grands renforts de subsides fédéraux.

Dans une étude publiée en 1936 par le « Journal forestier suisse », M. H. Biolley parlait en précurseur en demandant : « N'est-ce pas en s'associant à l'arbre et en associant l'arbre, ce patient colonisateur, que l'homme réussira à mieux discipliner les puissances de la nature et à transformer en une action concertée et créatrice leurs énergies qui semblent devenir de plus en plus incohérentes, hostiles et destructives ? »

* * *

Jusqu'en 1855, nous exportions du bois. Puis l'équilibre se rétablit. Une partie des produits de nos forêts furent vendus à l'étranger pendant la dernière guerre pour nous procurer du blé. A la veille de l'actuel conflit, nous avons consommé 3.500.000 mètres cubes de bois par an. Voici que la guerre nous apporte trois coupes successives de six millions de mètres cubes, sans satisfaire à nos besoins, réduits actuellement à 60 %.

Déjà, déclare un forestier dans la « Thurgauer Zeitung », nous avons dépassé de 50 à 100 % l'exploitation normale et nous consommons notre substance. Dans les forêts particulières, qui forment 28 % du total, l'usure est encore plus forte. Longtemps encore, ajoute-t-il, l'importation du bois sera impossible et pendant des années nous aurons à en souffrir.

Une région où le déboisement sévit avec une intensité particulière est le Tessin. A la foire artisanale de Locarno, on a affiché des chiffres impressionnants. En 1938, 1500 quintaux de bois passaient le Gothard; en 1942, c'est 300.000. On rase en masse les beaux châtaigniers tapissant les rochers, dit le « Corriere del Ticino »; les mélèzes qui formaient le décor, la richesse et la protection des vastes pâturages sont coupés en tranches; nous ne parlons pas des hêtres dont il est fait un vaste massacre.

Car la hache ne s'abat pas seulement dans les masses boisées. Une des ordonnances fédérales sur l'extension de l'agriculture contient un article qui confère l'absolution majeure à tous les destructeurs d'arbres et dont l'interprétation a donné lieu à de grandes exagérations. C'est celle qui prescrit la destruction des arbres, croissant en dehors des forêts, en particulier des arbres d'ornement, des haies et des bosquets, nuisibles à la culture des champs et des jardins. Il est vrai qu'on ajoute cette réserve : « lorsque leur préservation n'est pas justifiée par la protection de la nature ou des paysages ». Mais qui est juge ? Les offices cantonaux pour l'extension des cultures. C'est dire qu'ils sont juges et parties. Ce sont eux qui sont autorisés à prescrire les coupes ou à les faire exécuter aux frais des propriétaires récalcitrants.

* * *

Il en fallait moins pour que les haches entrent en danse. Trente-six beaux tilleuls du cimetière de Vevey ont jonché le sol sous prétexte que le corbillard ne pouvait plus passer entre les troncs. Le beau cloître en grès rose de la cathédrale de Bâle enfermait un jardin où prospéraient de magnifiques massifs d'hortensias sur des pelouses ornées de magnolias : on a tout arraché pour y mettre des pommes de terre, unissant le vandalisme à la profanation.

C'est près de Thoune, dont les rives aux superbes ombrages ont déjà été banalisées à tout jamais par des quartiers de villas, une magnifique allée de platanes qui jonche le sol, sans qu'on puisse discerner une utilité quelconque à leur destruction. Ailleurs, dans un village de la campagne bernoise, un beau vieux tilleul, sous lequel des générations avaient trouvé ombrage, est jeté à terre sous prétexte « qu'il gênait un peu l'entrée de la fromagerie ». Il n'est pas un visiteur d'Adelboden qui n'ait admiré le puissant érable qui, près du clocher massif et rugueux du village, profilait ses opulentes frondaisons dans ce paysage alpestre dont il était le couronnement. Il a été condamné à mort. Le professeur W. Rytz, qui écrit sa nécrologie dans le « Bund », décrit la consternation des gens du pays et les vains efforts des amis de la nature pour sauver ce témoin séculaire et tutélaire de la vallée. Il eût suffi de quelques mesures de précaution pour le conserver, mais les juges de ce procès décrétèrent avec dédain qu'il « était caractéristique que ses seuls défenseurs se recrutaient parmi les partisans de la protection de la nature et du Heimatschutz ».

Indubitablement, nous écrit un lecteur confédéré, le sens des valeurs dépassant le point de vue exclusivement pratique et utilitaire est en décroissance. Le plan Wahlen n'a fait que favoriser ces tendances. Aussi nos autorités ont-elles l'impérieux devoir de les combattre, au nom de l'économie comme de la beauté de la patrie. Car quelques sacs de pommes de terre de moins valent bien la conservation pour nos descendants d'un beau décor végétal. Nous n'avons pas le droit de léguer à nos après-venants une Suisse défigurée et enlaidie. P. G.

(Reproduit de la « Gazette de Lausanne » n° 151, du 1^{er} juin 1942.)

L'Union suisse en faveur du bois « Lignum »

L'assemblée générale de l'Union suisse en faveur du bois *Lignum* a eu lieu le 9 mai, à Berne, sous la direction de son président, Monsieur *B. Bavier*, inspecteur cantonal des forêts à Coire. Dans son discours d'ouverture, ce dernier exposa la modification complète intervenue, depuis le début de la période de guerre, dans les conditions où se trouvent l'économie forestière et le marché du bois. Alors que, il y a peu d'années encore, on se heurtait aux plus grandes difficultés pour trouver des débouchés tant au bois de service qu'à celui de feu, il est devenu un article recherché à tel point que les possibilités de production

de nos forêts sont loin de pouvoir satisfaire à toutes les demandes. Il résulte de cette situation nouvelle l'obligation pour le « Lignum » de collaborer aux efforts tentés en vue d'une utilisation aussi rationnelle que possible du matériau bois. Ceux en faveur de la normalisation des bois débités (*Normalisierung der Schnittwaren*) rencontrent aujourd'hui beaucoup plus d'intérêt que précédemment; il y a lieu d'espérer que cela se traduira bientôt dans le domaine pratique.

Le rapport de gestion sur l'exercice de 1941, qui vient d'être publié, nous apprend que l'*Office spécial de consultation* du « Lignum », à Zurich, est considéré de plus en plus, par les autorités et le public, comme un organisme offrant toutes garanties de neutralité dans les questions concernant l'emploi du bois. Aussi bien, le nombre des tâches dont il a à s'occuper ne cesse-t-il d'augmenter.

Grâce à l'esprit de compréhension pour ces questions, dont on a fait preuve dans le canton de Neuchâtel, il a été possible de créer une succursale du « Lignum » pour la Suisse romande. Elle sera installée dans la ville de Neuchâtel. Le projet y relatif a reçu l'approbation de l'assemblée générale.

La propagande en faveur du bois de feu sera intensifiée, cela par la publication de brochures « *Holz in Technik und Wirtschaft* » (Bois dans la technique et dans l'économie générale), qu'il y aura lieu de répandre en grand nombre et de distribuer gratuitement dans toutes les sphères intéressées. Le premier cahier de cette feuille volante a été expédié le jour même de l'assemblée générale.

Une publication avait été annoncée, il y a quelque temps déjà, sur « *La législation relative aux constructions* » en Suisse (*Baugesetzgebung*). Elle est prête pour l'impression.

La publication du professeur *H. Knuchel* sur *Les défauts des bois* (*Holzfehler*) vient d'être traduite en langue française. Elle pourra ainsi être utilisée par les intéressés de la Suisse romande.

Lors de la 5^{me} conférence internationale en faveur de l'utilisation du bois, en 1939, on entendit des rapports de plusieurs Suisses. Il est décidé que « Lignum » participera à l'impression des rapports principaux, par le versement d'une allocation.

Des centrales permanentes concernant des modèles de construction (*Baumusterzentralen*) sont actuellement en voie d'édification à Berne et à Lausanne. Il est prévu que « Lignum » y participera dans une modeste mesure. En outre, la participation à la centrale pour modèles de construction de Zurich sera maintenue sous la forme pratiquée jusqu'ici.

Après l'expédition des affaires courantes, l'assemblée générale entendit une conférence de M. le Dr *Moser*, secrétaire de l'Association suisse des industriels du bois, qui traita ce sujet : *Les syndicats dans le cadre de la politique économique suisse*. (Trad.)

(Reproduit de la « *Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen* », n° 6/1942.)